Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 5 Rabiia II 1445
20 Octobre 2023

N° 122

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2400**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2405**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2409**
Homologation de résolutions **2409**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2410**
Avis aux créanciers..... **2416**
Convocations
Sociétés anonymes **2416**
Autres sociétés **2418**
Divers
Avis au public..... **2418**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Régionale de Transport de Siliana

Société anonyme

Capital social : 3.123.700 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana

MF : 000/M/A/T 1532276

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 25/8/2023 enregistré à la recette des finances Siliana le 29/8/2023 Quittance n°M043204 enregistrement n°2370399 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 01 septembre 2023, dossier n°2023156799 il a été décidé :

1- La mise à jour du mandat des administrateurs de la société régionale de transport de Siliana pour les années 2023,2024 et 2025 comme suit :

- Société régionale de transport du Kef- trois sièges

- Mme Safia Chroud : membre représentant le Conseil régional de Siliana

- Mr Aymen Zribi : membre représentant le ministère du transport

- Mr Salim Wafi : membre représentant le ministère des finances

- Mr Mekki Jbeli : membre représentant la Commune d'El Krib

- Mr Abderazzek Nciri : membre représentant la commune de Makther

- Mr Fakher Balloum : membre représentant la commune de Siliana

- Mr Faouzi Hammami : membre représentant la commune de Bouaarada

- Société des foires Siliana - un siège

- Mr Mongi Jendoubi : Le président directeur général

2- La nomination de Mr Mongi Jendoubi en tant que membre du conseil d'administration de la société régionale de transport de Siliana au titre du président directeur général et lui accorder, ou à toute personne à qui il délègue, tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions dans le cadre des statuts de la société et la règlementation en vigueur et accomplir toutes les formalités d'enregistrements, de dépôt et de publication requises par la loi.

2023R02444SANB2

Désignation d'un commissaire aux comptes

SOTAVI

Société Tunisienne d'Aviculture

Société anonyme

Au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Jeunesse Borj Cédria Ben Arous

Identifiant unique : 0012572Y

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société Tunisienne d'Aviculture en date du 26 Septembre 2023, enregistré à la recette des finances de Hammam-Chott sous le numéro 23801852 quittance n°M037646 en date du 28 septembre 2023 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National Des Entreprises le 11 octobre 2023 sous le numéro 2023168001, il a été décidé la nomination de Monsieur Oueslati Talel, commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

2023R02449SANB2

Nomination des membres du conseil d'administration

Société Tunisienne d'Aviculture

Société anonyme

Au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Jeunesse Borj Cédria Ben Arous

Identifiant unique : 0012572Y

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société Tunisienne d'Aviculture en date du 26 septembre 2023, enregistré à la recette des finances de Hammam Chott sous le numéro 23801852 quittance n°M037646 en date du 28 septembre 2023 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 octobre 2023 sous le numéro 2023168001, il a été décidé la nomination des membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans prenant fin avec la tenue de l'assemblée Générale ordinaire annuelle qui approuvera les états financiers de l'année 2025, et ce comme suit :

- Mr Mongi ASKRI en tant qu'administrateur représentant l'Etat,

- Office de l'Elevage et des Pâturages "OEP" doté de trois sièges,

- Mr Hatem CHAABOUNI en tant qu'administrateur représentant la société "ELHANA",

- Mr Abdelwaheb REKIK en tant qu'administrateur,

- Mr Mohamed Tarek TOUMI en tant qu'administrateur représentant la société "SEPAG",

- Société d'Investissement du Groupe STB "STB INVEST",

- Mr Fethi GHRAIEB en tant qu'administrateur représentant Sté "GHRAIEB NUTRITION",

- Office Des Terres Domaniales "OTD".

2023R02450SANB2

Société «Briqueterie Lahmar et Compagnies» BLC

Société anonyme

Au capital de 15 130 500,000 DT

Siège social : Zone Industrielle - 5080 Teboulba

Identifiant Unique inscrit au Registre National des Entreprises : 0318028Y

N° d'affiliation à la CNSS : 145320-14

Suivant réunion du conseil d'administration en date du 11

octobre 2023, dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 11 octobre 2023 (N° d'enregistrement 23802185, quittance M049544), il a été décidé la nomination de Monsieur Oussema LAHMAR en tant que Directeur Général Adjoint de la société.

Une copie du procès-verbal dudit conseil d'administration a été déposée au centre national du registre des entreprises - Sfax en date du 16 octobre 2023 sous le numéro 2023169262. Une annonce au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises a été faite en date du 17 octobre 2023 (bulletin N°205, Annonce N°2023169262).

2023X01317SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Société anonyme «Tunifries SA»

Siège social : Z.I Djebel Ouest, 1123, Zaghouan

I.U : 1583938 R

Capital : 28.520.000 DT

Suivant P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/5/2023 enregistré à la Recette des finances Cité Administrative Zaghouan sous le n°23700498 Quit n°9620 en date du 29/5/2023, il a été décidé :

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022

- Une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 25/9/2023 sous le n°2023163179.

2023402470SANB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

SOCIETE GENERALE D'ELECTRICITE INDUSTRIELLE "S.G.E.I."

Société anonyme

Au capital de 349 000 Dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 000 MA 222/N

Identifiant Unique : 0000222N

C.N.S.S : 57441-17

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, du 19 Juin 2023, enregistré à Tunis à la Recette des Finances Av Habib Thameur - Tunis le 22 Juin 2023, Enregistrement n°23802323 - Quittance n°M041705, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 Août 2023, sous le n°2023147604, il a été décidé : de renouveler le mandat de Monsieur KSOURI ZOUBAIR Expert Comptable, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, pour une période de trois années, soit 2023-2024-2025, commençant avec l'exercice 2023, et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023402474SANB2

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Et Reconduction de ses pouvoirs

SOCIETE "SICAF AVENIR"

Société anonyme

Au capital de 890.000 Dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 432743 L N M 000

Identifiant Unique : 0432743L

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 20 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances Ave Habib Thameur - Tunis le 22 Juin 2023, Enregistrement n°23802325 - Quittance n° M041708, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 Août 2023 sous le n°2023147584, que Monsieur Mohamed Hédi BEJI est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général de la Société, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit pour trois années 2023-2024-2025, venant à échéance avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023402475SANB2

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

SOCIETE "SICAF AVENIR"

Société anonyme

Au capital de 890 000 Dinars

Siège social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 432743 L N M 000

Identifiant Unique : 0432743L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires réunie extraordinairement, en date du 22 Juin 2023, enregistré à Tunis à la recette des finances Ave Habib Thameur - Tunis, le 22 Juin 2023, Enregistrement n°23802326, Quittance n°M041709, et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 Août 2023 sous le n°2023147584, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur ZOUBAIR KSOURI, Expert Comptable Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour un mandat de trois années, soit 2023, 2024, 2025, et venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

2023402476SANB2

Augmentation de capital

SOLUTIONS MEDICALES & SERVICES SA

SA au capital de 887.000 DT

Siège social : N51, Résidence les Orangers 1 La Soukra 2036 Ariana

Matricule fiscal : 1433038 DAM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

en date du 25 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Ariana le 4 octobre 2023 sous le numéro 23509535 quittance 113679, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 887 000 DT pour le porter à 1767 000 DT par l'émission de 88 000 actions nouvelles de nominal 10 DT par action.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au Registre national des entreprises sous le numéro de dépôt provisoire AC031402023 du 16/10/2023.

Le délai de souscription est fixé à 26 jours de la date de l'AGE, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Les fonds seront versés à la Banque Nationale Agricole, Agence centrale siège sur le compte indisponible n°03 135 1200321 04659367.

2023402478SANB2

Notice

Augmentation de capital

Article 301 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUE LATELEC» SEA LATELEC

Société anonyme, Non Résidente

Capital social : 31.878.400 Dinars

Siège social : Lotissement N°50 - Zone Industrielle Mghira 2082 Fouchana

Identifiant Unique : 0614941B

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15/6/2023, les actionnaires ont décidé de réaliser une augmentation de capital par conversion d'une créance certaine, liquide et exigible de la société LA TELEC d'un montant de 26. 678. 400 dinars par la création de 1 067 136 actions nouvelles de valeur nominale de 25 dinars chacune, pour porter le capital social de 5.200.000 dinars à 31.878.400 dinars.

1- Le délai réservé pour l'exercice du droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au Jort, avec la possibilité de clôture anticipée de la souscription.

2- Les 1 067 136 actions nouvelles de valeur nominale de 25 dinars chacune sont entièrement libérées en numéraire.

3- Dépôt préalable : copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/6/2023, a été déposée auprès du Registre National des Entreprises de Tunis dont une attestation délivrée par le Greffier en date du 9/10/2023 sous le n°AC011342023.

2023402482SANB2

Notice

Emission d'obligations convertibles en actions réservée

A la société INMA PARTICIPATION

SOCIETE ABK GROUPE

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital social de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Mnihla, 2094, Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 1577715P

Matricule fiscal : 1577715/P/A/M/000

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les bases de conversion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2023 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 5 octobre 2023 sous le numéro 23704754, quittance numéro 8877 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de six cent cinquante mille (650.000) obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune totalisant un montant global de six millions cinq cent mille Dinars Tunisiens (6.500.000DT), réservé à la société Inma Participation.

Les OCA seront régies par les dispositions légales en vigueur et par une convention d'émission des OCA conclue entre la Société et Inma Participation.

Société émettrice : ABK Groupe, société anonyme au capital social de 1.000.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 1577715 P, dont le siège social est situé à la Zone Industrielle Mnihla, 2094, Ariana - Tunisie (ci-après la «Société »).

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Six millions cinq cent mille Dinars Tunisiens (6.500.000 DT).

Objet social : la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2023 a été déposé au centre du Registre National des Entreprises en date du 13 octobre 2023 sous le numéro 2023168779 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 650.000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune, totalisant un montant global de six millions cinq cent mille Dinars Tunisiens (6.500.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription.

Forme des obligations convertibles en actions : Les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée durant les deux (2) jours suivant la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de deux (2) jours pourra

être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : En numéraire.

Date de jouissance : A la date de clôture de souscription.

La date de maturité des OCA : Les obligations convertibles en actions seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription.

Rémunération : A compter du 1er janvier 2024, dans un délai de trente (30) jours suivant la tenue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers de l'exercice précédent, et au plus tard le trente (30) juin de l'année en cours, la Société paiera en numéraire annuellement aux titulaires d'obligations convertibles en actions en rémunération des obligations convertibles en actions un montant, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Date de remboursement:Sous réserve du non-exercice par les titulaires des obligations convertibles en actions de tout ou partie de leur droit de conversion en actions des obligations convertibles en actions, les obligations convertibles en actions non converties seront remboursées par la Société le jour de la maturité des obligations convertibles en actions.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des obligations convertibles en actions, sans l'accord des titulaires des obligations convertibles en actions.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions : Les obligations seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions :

La parité de conversion des obligations convertibles en actions sera déterminée sur la base de la valeur des fonds propres, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

Parité de conversion anticipée des obligations convertibles en actions:En cas d'exercice du Droit de Conversion Anticipée des OCA, la parité de conversion des OCA objet du Droit de Conversion Anticipée sera déterminée sur la base d'une valeur des fonds propres du Groupe conformément aux dispositions de la convention d'émission des OCA.

Modalités de conversion :

a) Droit de conversion :

A tout moment durant la période commençant le 2 septembre 2024 et s'achevant à la date de maturité (ci-après la «Période de Conversion»), chaque titulaire d'obligations convertibles en actions sera en droit de notifier sa décision de convertir en actions tout ou partie des obligations convertibles en actions selon la Parité de Conversion.

Les actions qui résulteraient de la conversion des obligations convertibles en actions donneront les mêmes droits que les autres actions émises par la Société et porteront jouissance à compter du 1er janvier de l'année au cours de laquelle a eu lieu la Conversion, y compris sur l'ensemble des résultats reportés nés avant cette date et n'ayant pas fait l'objet de décisions de distribution avant ledit 1er janvier.

b) Droit de conversion anticipée

Inma Participation et/ou chaque titulaire des obligations convertibles en actions aura le droit de procéder à la conversion anticipée de l'intégralité (et uniquement l'intégralité) de leurs OCA (ci-après le «Droit de Conversion Anticipée») selon la Parité de Conversion Anticipée, conformément aux dispositions de la convention d'émission des obligations convertibles en actions.

c) Notification de Conversion

La décision des titulaires d'OCA de convertir tout ou partie des OCA fera l'objet d'une ou de plusieurs notifications de conversion, adressée(s) à la Société.

Forme des actions Issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due aux titulaires des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard sur cette somme à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date de paiement effectif au taux toutes taxes comprises de 15 % l'an.

Etablissement domiciliataire : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : les obligations convertibles en actions ne sont assorties d'aucune garantie. Les obligations convertibles en actions ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de l'émetteur.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : la convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2023402489SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BATIMENT+ Sarl

Capital social : 100.000 DT

Siège social : N°13 rue Mustapha Sfar, Belvédère - Tunis

IU : 1159662Q

En vertu du PV de l'AGE du 31/7/2023 enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir - Tunis le 8/8/2023 sous le n°23804977 Quittance n°M073486 dont une copie a été déposée au RNE le 29/9/2023 sous le n°2023164209, il a été approuvé :

- La nomination de M. Chaker Messaoudi en qualité de nouveau gérant de la société.

- Le Transfert du siège social de la société au n°13, rue Mustapha Sfar, Belvédère, Tunis.

- Mise à jour des articles 4 et 12 des statuts.

Et en vertu du PV de l'AGE du 18/8/2023 enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir - Tunis le 12/9/2023 sous le n°23505685 Quittance n°M081240 dont une copie a été déposée au RNE le 29/9/2023 sous le n°2023164209.

Il a été approuvé :

Augmentation du capital social de la société pour le porter de 5.000 DT à 100.000 DT ainsi que la mise à jour de l'article 6 des statuts.

2023R02436SRLB2

LUGICA

SARL au capital de 10 000 Euro

Siège social : Parc des Activités Economique Bizerte

Matricule Fiscal : 1495796 D/A/M/000

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 1er août 2022 n° d'enregistrement 22503340 n° de quittance M062039, deux copies ont été déposées au Registre National des Entreprises le 2 août 2022, sous numéro d'annonce 202262718 l'assemblée a décidé :

- Dissolution Anticipée de la société

- L'assemblée a décidé de nommer Mr DELSIGNORE GIANMARIO liquidateur de la société.

2023R02451SRLB2

MECANO METAL

S.A.R.L Totalement exportatrice

Au capital de 570.000 DT

Siège social : Rez-de-chaussée Immeuble Melika Rue du Lac Windermere

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

MF : 984765 LAM 000

CNSS : 253179-09

1/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2023, enregistré à la Recette des Finances Soliman le 5 octobre 2023, sous le n°23802275, quittance n°M053696, il a été décidé :

1/ Ratification des modes et délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire.

2/ Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quatre vingt cinq mille Dinars (285 000 DT) pour le porter de 285 000 Dinars à 570 000 Dinars et ce par incorporation des résultats reportés bénéficiaires.

3/ Modification des articles 8 et 9 des statuts.

Dépôt : un exemplaire des documents sus-visé a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 16/10/2023, sous le n°2026169052.

2023402493SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «ANIS SMAALI CONSULTING»

Société unipersonnelle à responsabilité limitée S.U.A.R.L

Capital social : 1 000 DT

Siège social : 55 Rue Mohamed Rached El Beji, Résidence Mariem App B10 Enassr 2 - 2037 Ariana

Matricule fiscal : 1455966GAM000

UI : 1455966GAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 juin 2023 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI le 27 juin 2023 sous le n°23504972, quittance n°M084780 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°2023135405 le 12 juillet 2023, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société ANIS SMAALI CONSULTING et la nomination de Mr Riadh MESSAI sis au bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2023402494SRUB2

Société «BAY»

Société unipersonnelle à responsabilité limitée S.U.A.R.L

Capital social : 20 000 DT

Siège social : N°53 Avenue de l'environnement, 2045 Aouina

Matricule fiscal : 1541207FAM000

UI : 1541207F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances de La Goulette le 14 septembre 2023 sous le n°23506729, quittance n°M099643 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°2023164638 le 29 septembre 2023, il a été décidé de procéder à la dissolution anticipée da la société BAY et la nomination de Mr Riadh MESSAI sis au bureau 1-4, immeuble Ibn Nafis médical, 84 bis Avenue Habib Bourguiba, Ariana, 2080, en qualité de liquidateur.

Les créanciers éventuels sont invités à produire, dans les délais légaux, leurs titres de créances entre les mains du liquidateur à son adresse sus-indiquée.

2023402495SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria en date du 10/10/2023 sous le n°23202276 quittance n°063269 ; monsieur Bilel Abidi a vendu à monsieur Moez Ben Mohamed la totalité du fonds de commerce sis à 7 rue 10236 elouardia 2 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocate maître Sonia Jabri son cabinet sis au 25 rue Jazira Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 14/10/2023.

2023T00955FCCC2

Renonciation à des parts d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances rue de Kairouan Hammam-Lif le 26/9/2023 quittance n° M053268 enregistrement n°23201786, Mr Khemaies Ben Salem Ben Halima a renoncé au profit de Mr Mohamed Zied Ben Halima la totalité du fonds de commerce pour vente du gâteau et cafétéria.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à dater de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne dans le lieu où se trouve le fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 18/9/2022.

2023T00956FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé le 9/10/2023 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 10/10/2023 sous le numéro M070804 reçu n°23202685 Ben Messaoud Mohamed Ali titulaire d'une CIN n°08344402, domicilié au 23 Cité Menzel Bouzelfa Kelibia, a vendu à Elabyedh Mohamed domicilié à Wedi Elkhatf Kelibia titulaire d'une CIN n°06483462, un fonds de commerce de Buvette, exploité au local commercial Cité Eltaher Sfar Kelibia Gouvernorat Nabeul.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté de céder à son utilité Elabyedh Mohamed au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 19/10/2023.

2023T00958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 5/10/2023 enregistré à la recette des finances à la rue Boulbéba Elmrabit Gabès le 11/10/2023 sous le numéro M065206 reçu n°23208414, la Société Meuble Ben Mosbah, n° MF : J1430580 représentée par son gérant Mr Benmussbah Jamel titulaire de la CIN n°06344590, domicilié à la Rue Abou Kassem Elchebi Tbelbou Gabès, a vendu à Benabdellah Ahmed, titulaire de la CIN n°06415050, domicilié à la Rue de Tunis cité Elbousténe Kélibia Gouvernorat Nabeul, un fonds de commerce meuble et ameublements, exploité au local commercial Rue Abou Kassem Elchebi Tbelbou Gabès.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté de le Céder à son utilité Benabdellah Ahmed au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 19/10/2023.

2023T00959FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 25/9/2023 enregistré le 02/10/2023 à la recette des finances Yassminette quittance n°M046200 monsieur Maghdouli Khmais a cédé à Naghmouchi Ghazi la totalité du fonds de commerce (LOFT COFFEE) sis à l'angle rue Douz route de Morneg el Yasminette la nouvelle Médina Ben Arous.

Les oppositions devraient se faire au cabinet de l'avocat maître Marzouki Mohamed sis au 82 rue Bab el Khadra Tunis dans un délai de 20 jours à compter du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal "Echourouk" le 3/10/2023.

2023R02433FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 29 septembre 2023 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen Ariana le 9/10/2023 (Reçu n°M084254 enregistrement n°23204970 Madame Mouna Bent Zayed Zemita (C.I.N n°08702313) Domiciliée 10 rue 6988 Cité Intilaka - Tunis. Il a représente en signant avec procuration sa sœur Madame Hayet Bent Zayed Zemita (C.I.N n°04777531) a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue 105 Cité Tadhamen Ariana à Monsieur Hosni Ben Hassouna Ben Othman Alkhili (C.I.N n°07991558) domiciliée sise au 26 rue Libye Cité Tadhamen Ariana exploité "Vente de vêtements et Chaussure" avec tous ses éléments corporels et incorporels. RNE / 1087472 M.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur et le vendeur à son adresse ci dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 15/10/2023.

2023R02435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 4/10/2023, enregistré auprès de la recette des finances de Midoun le 4/10/2023 sous le n°23204324, reçu n°M074361, Mme Amira Ben Guayed, titulaire de l'identifiant unique 1417366 Z, domiciliée à el Marsa avenue Habib Bourguiba Djerba, a vendu à Mr Ayoub Ghrab, la totalité du fonds de commerce exploité comme «Pharmacie» et qui se trouve au niveau du rond point «le rendez vous» à la zone touristique de Midoun.

Toute opposition doit être déposée dans le local ou le fonds de commerce est exploité, au niveau du rond point «le rendez vous» à la zone touristique de Midoun et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal «Echourouk» paru le 11/10/2023 dans la page 23.

2023R02439FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 10/10/2023 reçu n°108177 enregistrement n°23207374, Monsieur Sadok Warda CIN 06540415 a vendu à Mme Amel Mdini, la totalité du Fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en la vente d'alimentation générale son adresse Appart n°3 résidence Jupiter Bloc B Rez-de-chaussée Jardin de Carthage 2046 la Marsa.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de Mohamed Mdini son adresse à la Rue Habib Bougatfa Amdoune Béja.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 18/10/2023.

2023R02440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/10/2023 n° de quittance M136925 et d'enregistrement 23205548. Monsieur Belkacem Arrari a vendu le fonds de commerce situé à l'av Hédi Wali Hammamet, exploité dans l'activité tout commerce, à Mme Khadija Alouch avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 16/10/2023.

2023R02442FCCC2

Cession d'un fonds de commerce à titre gratuit

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 13/9/2023, quittance n°M122509, enregistrement n°23204976, Mme Imen Bent Abdelhmid Benslimane, a cédé à titre gratuit à la société ZD MEDICAL, Société en cours de constitution en la personne de son représentant l'ensemble du fonds de commerce sis à l'immeuble Aliyada, situé à l'avenue Habib Bourguiba, Hammamet - Nabeul et destiné à la vente de produits orthopédiques et paramédicaux avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera faite auprès la cessionnaire à l'adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 5/10/2023.

2023R02447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 11/10/2023 à la recette des finances d'el Mourouj, quittance n°M078306 enregistrement n°23204872 Mme Monjia Bent Mohamed Khalfaoui a vendu à Mr Moez Ben Rabah Ghenichi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Vente produits parisiens, sis au 20 Mars n°1 Mouroul 5 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/10/2023.

2023R02448FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 02/10/2023 et enregistré le 9/10/2023 à la recette des finances de Monastir quittance n°M069915, enregistrement n°23207209 par lequel M. Rassas Hamza Ben Brahim a vendu à M. Dhaouadi Saddam Ben Mokhtar la totalité du fonds de commerce sis à la rue 01 juin Monastir destiné à la vente des fruits secs avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Achourouk le 13/10/2023.

2023S01216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 10/10/2023 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 13/10/2023, quittance n°M060467 enregistrement n°23204315, Mr Youssef Bouraoui Lamti, sis à khzema Sousse, titulaire de la c.i.n n°02970910, a vendu à Mr Oussema Jamel ben Khlifa Ben Karim ECHARAA, sis avenue Habib Bourguiba, Menzel Ennour, Monastir, titulaire de la c.i.n n°06924054, la totalité d'un fonds de commerce qui lui appartient et qui consiste en un local sis à l'avenue les orangers Khzema Est Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront formées entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maître Hassen Turki Avocat sis à l'avenue Tahar Sfar Sousse dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18 octobre 2023.

2023S01220FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date au 12/10/2023, enregistré à la recette des finances Rue Med Maarouf Sousse le 16/10/2023 sous le n°23203181, quittance n°M77523; Mr. Mohamed Ben Yahya demeurant à la Rue Sakiet Sidi Youssef Monastir, Identifiant Unique RNE n°1760910S, vend et cède à Mme. Roukaya Jouini, demeurant à la Rue Zakaria Ahmed Sahloul 2 Sousse, titulaire de la CIN n°02964503, la totalité du fonds de commerce exploité dans la fabrication et la vente de pâtisseries, viennoiseries, restaurant et café sis à la Rue Med Aroui Jawhara Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de cinquante sept Mille dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel. Cet avis a été publié au journal La Presse du 18/10/2023.

2023S01222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 12/6/2023, enregistré à la recette des finances n°1 Monastir le 21/6/2023 sous n°23204513 quittance n°M046625, la société «Nuance Cuisine» Sarl, Identifiant Unique n°1567699C, représentée par son gérant Mr Youssef Hajjej Akari, titulaire de la CIN n°03916016 a vendu et cédé à Mr Mohamed Ali Ben Omrane Ben Abdessalem Hsine, titulaire de la CIN n°03967243, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente, installation et équipement et accessoire de cuisine avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Zone Industrielle Edkhila - Sahline - Monastir. Les oppositions se font entre les mains du Maître Taha Labidi Avocat à son cabinet Sis Immeuble SOPRALIM Rue Al Yesmine Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 18/10/2023.

2023S01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré le 18/9/2023 à la recette des finances d'Agareb sous la quittance numéro M023457 Abdelhalim Ben Abdallah demeurant à cité Elkhadhra Agareb 3030 Sfax titulaire de la CIN n°05348987 a vendu à Ibtissem Atoui demeurant à 14 rue Benghazi cité ennacime Teboursek Béja titulaire de la CIN n°09466327, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité d'un entrepôt sis à l'avenue Habib Bourguiba Agareb.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17/10/2023.

2023X01312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de contrat de vente légalisé de signature le 4/10/2023 enregistré à la recette des finances Quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 5/10/2023 quittance n°M067202 n° d'enregistrement 23205572, Mr Ahmed Amine Ben Fethi Ben Bechir Ben Rhouma a vendu à Mr Raouf fils d'Alfonse Houcine KHémiri la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis au 38 avenue Taieb M'hiri Bizerte pour un prix de deux cents soixante-dix mille dinars.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Ahmed Amine Ben Fethi Ben Bechir Ben Rhouma à 05 El-Jem El Menzah, 5 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

L'annonce a été publiée au journal le Quotidien pour la date de 10 octobre 2023 IP223/9800 et a été mis à jour le 13-10-2023 IP223/9996.

2023402471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Mornaguia le 10/10/2023, sous numéro 23201595 Reçu n°M051015 Monsieur Ben Mansour Mohamed Fadhel a vendu et cédé à Monsieur Chamem Achref et à Monsieur Chamem Mohamed amine la totalité du fonds de commerce exploité au

local 1/2 de rez-de-chaussée de l'immeuble située à 03 cité nour Mornaguia Manouba pour un Billard Américain / Playstation et Buvette, Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du maître Kanzari Oussama 12 rue souk Elhalfaouine cité elrachidia Zahrouni Tunis dans les délais légaux : 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 13/10/2023.

2023402481FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique de donation du fonds de commerce établi par les deux notaires Omar Ferjeni et son accesseur Khadija Mizziti deux notaires à Bizerte daté le 13/5/2023 et enregistré à la recette des finances de Bizerte (journal de mois de mai 2023) reçu daté le 6 juin 2023 sous le n°M046376 Madame Aicha bent Mifteh Trabelssi CIN 01445335 son identifiant au registre national des entreprises sous le numéro 0248725 C et sise à x13 numéro 1 cité ouvrière jarzouna 7021 Bizerte.

Transfère à titre de donation pour son fils Walid Ben Othmen Bousetta titulaire de la CIN 05648681 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels de télécommunication taxiphone exercé dans le local sise 1 Rue Taher Khmiri Jarzouna 7021 et qui a été publié au journal Echourouk daté le 27/9/2023 page 28 sous le n°00235/1523

Toutes les oppositions seront faites à l'adresse du local objet de donation (1 Rue Taher Khmiri Jarzouna 7021) dans un délai de 20 jours de l'insertion de cet avis au Jort.

2023402486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la RF de Testour le 9/10/2023, quittance n°M018633, Enregistrement n°23201149, Mme. Imen Mzougui C.I.N 09496769, a vendu à Mr Houcine Hammemi C.I.N 02349058, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que restaurant, sis au Boulevard principale route de Kef Testour - Béja. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à dater de la publication de la présente. Annonce au JORT au Cabinet de Maître Bahri Ben Hafsia, avocat, Rue M'Dallah Houria Mjez El Bab. Cet avis a été publié dans le journal Le Quotidien le 13/10/2023.

2023402488FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

"Gérance libre"

STE SASHA FOOD

Capital : 5000 Dinars

Avenue Assed Ibn Fourat Hammamet

MF : 1830204MAM000

Suivant la publication au JORT et aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 1 août 2023, selon l'avenant du contrat de local du fonds commercial entre la société «la petite perruche» et Madame Chaima bent Kmis Ben Salah Soua, enregistré à la recette des finances El Hammamet le 19/9/2023 sous le n°23305680 n° de quittance M0124460, les 2 parties se sont mises d'accord de changer la relation contractuelle, dont laquelle la locataire Sté «SASHA FOOD» société en cours de constitution représentée par Madame Chaima bent Kmis Ben Salah Soua titulaire de la CIN n°9332877 devient la locataire au lieu de Chaima Soua.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 17/10/2023.

2023T00952FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date à Tunis le 15 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis, le 4 octobre 2023 sous le n°23303933 reçu n°64917, L'Ecole Supérieure Privée des Sciences Appliquées et de Mangement (SEZAME), titulaire de l'identifiant unique n°0970778T a donné en gérance libre à Monsieur Fakher Salhi, titulaire de la CIN 08167368, la totalité du fonds de commerce de café restaurant sis au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à la rue Newton zone industrielle Chotrana Ariana pour une période d'une année commençant le 1er octobre 2023.

Le présent avis est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien du 6 octobre 2023.

2023T00957FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce gérance libre signé légalisé, le 4/10/2023 et enregistré à la recette des finances Manar le 6/10/2023 sous le n°23302888 et quittance n°M060925, la société AMILCAR HANIBAL, identifiant unique n°0024282/E représentée par sa gérante Mme Lilia Charfi, titulaire de la CIN n°08305760 délivrée le 21/10/2021 à Tunis a loué la totalité du fonds de commerce en gérance libre pour une durée d'une année non renouvelable, qui commence le 01/10/2023 et finit le 30/9/2024 avec tous ces éléments moraux et matériels sis au centre ALYSSA MANAR 1 - Tunis à la société Registre International des Conseillers Fiscaux et Union des Acteurs Financiers, identifiant unique n°1828428/G représentée par sa gérante Mlle Sameh Gassouma titulaire de la CIN n°07252669 délivrée le 15/11/2011 à Tunis. Cette annonce est publiée dans deux journaux le Quotidien et Echourouk le 19/10/2023.

2023T00964FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 29/9/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 29/9/2023 sous n°1092976 enregistrement n°23305297. Madame Lilia Abed, cin 06448498 a loué le fonds de commerce sis à la rue Djerba Lahwach Nabeul destiné en un restaurant à Mr Mohamed Khelil Elbhibha cin n°06485211.

Le présent avis a été publié au journal la Presse et Essahafa le 10/10/2023.

Toute opposition doit être faite à l'adresse de ce fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2023R02438FCCC3

Location de Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de location d'un Fonds de Commerce en date du 26/9/2023, et enregistré à la Recette des Finances Nelson Mandela en date du 12/10/2023 sous le n°23304127 Quittance n°66493, Mr Abderazzek Yahyaoui titulaire de la CIN n°04371149 a loué à la Société «Sté Biro Services» représentée par sa gérante Mme Abir Yahyaoui titulaire de la CIN n°04843038, tout le Fonds de commerce au titre de Gérance Libre, et sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble, n°9 Avenue de la Liberté, Tunis, avec tous ses éléments incorporels, et exploité pour tous types de commerce. Et ce, pour une durée de 3 ans renouvelable à commencer le 01/10/2023.

Les oppositions seront acceptées chez la Société acheteuse à l'adresse sus mentionnée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 19/10/2023.

2023402496FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Election d'un nouveau bureau

SYNDICAT DES CO-PROPRIETAIRES

AMNA SIDI MAHARSI

Les copropriétaires de la résidence Amna Sidi Maharsi à Nabeul ont élu lors de l'assemblée générale constitutive du 11 Juillet 2023 un bureau de syndic pour deux ans 2023-2024 et 2024-2025 au sein duquel les responsabilités ont été reparties comme suit :

Messieurs et mesdames :

Sassi Hatem : Président

Khalifa Fatma : Vice-présidente

Khayati Thouraya : Trésorière

Ben Arbia Walid et Baccar Mourad : Membres.

Les membres du conseil ont délégué tous pouvoirs pour signer les chèques bancaires à Sassi Hatam et Khalifa Fatma.

2023R02446APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Parents d'élèves de l'Ecole Jean Racine Tunisie

Siège social : Ecole Jean Racine, 9 Avenue Mohamed Al Amri, El Menzah 7, Tunisie.

Objectifs :

- Cherchant à renforcer les relations entre les élèves et l'établissement.

- Apporter une aide matérielle et morale au profit des élèves.

- Cherchant à organiser des événements ludiques et culturels au profit des élèves, leurs parents et le cadre pédagogique de l'école.

- Cherchant à former un conseil de parents pour les élèves des écoles.

- Etablir des liens avec des associations et organisations similaires en Tunisie, à l'étranger et toutes les structures concernées.

Fondateurs : Zaida Samoud (Présidente), Sana Al Haddad (Secrétaire générale), Mariem Mabzaia (Trésorière).

2023R02460APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Suite au récépissé de constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche en date du 8 septembre 2023 et suite à l'assemblée générale constitutive en date du 10 octobre 2023, il est constitué un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture comme suit :

- Nomination : El eklil

- Siège social : Essafha - Bouficha - Sousse

- Lieu d'intervention : Essafha

- Présidente : Hanen Salem

- Trésorière : Hanen Belhadi.

Missions :

- La protection des bios ressources et la directive de leurs exploitations.

- La participation dans la vulgarisation et la mise en circulation des produits terroirs de la femme rurale.

- La participation à la formation et à la vulgarisation des agriculteurs.

- Faire des relations de coopération et d'échange des expériences.

2023S01221APSF1

Constitution d'un syndicat résidentiel

Résidence Le Meridian

Adresse : Rue madinat al anbar, Sidi Faraj Soukra

Selon le procès-verbal de l'assemblée tenue le 25/10/2022 et enregistré à la recette des finances, Rue de Paradis Ariana, en date du 12/10/2023, numéro 23709877 Quittance n°M116775, il a été décidé de constituer un Syndicat DE COPROPRIETE LA RESIDENCE LE MERIDIAN.

Ce comité est composé des messieurs suivants :

- Tahar Ben Hamida : Président

- Mohamed Aziz Al-Bahri : Secrétaire général

- Ahmed Al-Mkhinini : Trésorier

- Dorra Al-Aguerbi : Membre

- Salma bin Khalifa, épouse Messaoudi : Membre

- Zaher Drira : Membre

- Walid Al Joudi : Membre.

2023402477APSF1

Homologation de résolutions

Mise à jour comité du syndic

Résidence ERRIMEL 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du 20/8/2023, enregistré à la recette des finances de AKOUDA sous le numéro 23702114,

reçu n°37059, il a été renouvelé le bureau syndic de la résidence Errimel 1 à Tantana - Akouda Sousse.

Après vote le bureau de syndic est composé :

Présidente : Wahchi Olfa

Trésorier : Hasen Sahtout et 7 Membres.

2023S01225APSF2

SYNDIC DES COPROPRIETAIRES RESIDENCE L'OPERA B'HAR LAZREK - LA MARSA

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de la RESIDENCE L'OPERA B'HAR LAZREK - La Marsa en date du 13 décembre 2022, enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 23 mai 2023 sous le n°23703210, Quittance n°69661.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports Financiers et Moraux à l'unanimité et quitus aux membres du bureau précédent.

2- Election du nouveau bureau exécutif pour un mandat de «deux ans» et ce du 14 décembre 2022 au 13 décembre 2024.

Le nouveau bureau exécutif élu se compose de :

- Monsieur Slim Hakimi : Président du syndic.

- Madame Rafika Lagha : Trésorière.

- Monsieur Sofyen Yahmadi : Secrétaire Général.

- Madame Soumaya Harzallah : membre du syndic.

- Monsieur Kais Ben Yakhlef : membre du syndic.

3- Il a été convenu d'engager une société de recouvrement de créances afin de recouvrir toutes les cotisations impayées.

2023402480APSF2

Renouvellement du Bureau du syndic et révision de la cotisation

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des copropriétaires de la Résidence Riadh Soukra 2, Rue Khaled Ibn El Walid 2045 l'Aouina du 9/10/2023, enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le n° 23707493 Quittance n°M109933, l'assemblée générale extraordinaire a réélue.

Mr ROUISSI Imed : Président du syndicat.

Mr BAMBIA Arbi : Secrétaire Général.

Mr GHARIANI Abdelaziz : Trésorier.

La Cotisation Mensuelle a été révisée à la hausse pour devenir à partir de mois de Janvier 2024 : 60dt par appartement, 70dt par local commercial et 20dt pour les places parkings sis à usage d'abri pour voiture des non résidants.

2023402499APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Dalenda Aouem Sahnoun

Avocate près la cour de cassation

MF : 513984/C/A/P/000

Le poursuivant : BTK, poursuite et d'élégance de son représentant légal demeurant à 10 bis avenue Mohamed V Tunis RC B152691996.

Avocat poursuivant : Maître Dalenda Aouem Sahnoun Avocate demeurant à la rue Aboubakr El Bakri Imm Luxor II 3ème étage B3.1 Montplaisir Tunis MF : 513984/C/A/P/000.

La partie saisie : Mme Saida Belgasmi CIN 05420021 demeurant au 07, Rue Dogga - El Kram Ouest - Tunis et au 219 avenue Habib Bourguiba le Kram.

Objet de la vente : L'ensemble de la propriété dénommée «ALPHONSE 1» objet du titre foncier n° 119897 Tunis. Il s'agit d'un appartement résidentiel au dernier étage n°5 de l'immeuble sis à l'Avenue Daghbaji, n°22, Tunis d'une superficie de 111 m².

Mise à prix : Trente-trois mille trois cents dinars (33. 300 dt 000).

Date et lieux de l'adjudication : 21 Novembre 2023 à 9 heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Consultation du cahier des charges : Peut se faire au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocate poursuivante.

N.B : Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2023R02434VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude maître Chagrani Jabeur

Avocat à la cour de cassation

4 Avenue Farhat Hached Ariana

Tél : 71717333

Fax : 71.715.301

M.F : 512906 H

Poursuivante : Houcine Essaïdi, Dalila Essaïdi, Noura Essaïdi et Latifa Essaïdi, Mohamed Ali Klai, Jaouhar Sakouhi l'héritier de Abdelkerim Sakouhi élisant domicile à l'étude de Maître Chagrani Jabeur Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Partie poursuivie : Faouzi ben Othmen Essaïdi, résidant au 29 rue Médenine Elhafsia Tunis Elmedina.

Avocat poursuivant : Maître Chagrani Jabeur Avocat, 04 Avenue Farhat Hached Ariana.

Fondement de l'exécution : Jugement n°8052 rendu par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 14/4/2012 décidant que l'immeuble

objet du titre foncier n°91936 Tunis «sfaihi 3» n'est pas susceptible de partage et ordonnant sa pollicitation aux enchères publiques en une seule masse et le partage de son prix entre les ayants droit selon leurs cotes parts et les condamnant aux dépenses y compris les honoraires de l'expertise évaluées à 400D, 000.

Description de l'immeuble objet de la poursuite : Immeuble à usage d'habitation (deux étages) objet du titre foncier n°91936 Tunis dénommé «sfaihi 3» sis au 29 rue Médenine Elhafsia Tunis elmedina.

Visite des lieux : Tous les jours.

Mise à prix : Cinq cents et un milles cent cinquante cinq dinars 501.155D000 avec frais.

Participation à la vente : Celui qui veut participer à l'adjudication doit le faire par l'intermédiaire d'un avocat et doit consigner le tiers de la mise à prix en application des dispositions de l'article 425 cpcc, et pour les étrangers il faut se munir de l'autorisation du gouverneur de la région.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées dépendant du tribunal de première instance de Tunis au palais de justice le mardi 21 novembre 2023 à partir de 9H.

N.B : Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de Maître Chagrani Jabeur et au greffe du tribunal pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023R02445VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Lazhar Hemmadi ; Av Touhami Nagra Kairouan c.i.n 01373130 & Fraj Trabelsi ; A v Abi Zomaa El Balaoui Kairouan c.i.n 01864512

Partie saisie : Ali Berriri ; 4 rue Mongi Zribi Msaken et rue Youssef Tmimi Route Knaies Msaken; c.i.n 08441892.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : 200 parts revenant à titre de propriété à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°63895 Sousse sis à Msaken se compose de 3 étages le rez-de-chaussée dont une partie pour l'habitation et au fond un atelier pour le recyclage des pneus non exploité et au dessus le reste de l'atelier; le 2ème étage un atelier non exploité.

Mise à prix : 285.800,000 dinars et outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 23/11/2023 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S01217VEPA1

Vente immobilière

1) Saisissant : Maha Farjallah agissant pour le compte de ses enfants mineurs Tallel et Hiba Labbène fonctionnaire Résidant à Side Bou Ali Gouvernorat de Sousse.

Saisi : Issam Ben Béchir Labbène Journalier Résidant à Dar El Jamaïa-Imada El Aouitha - Sbikha Kairouan

2) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés de la cour de cassation son étude est sise à la Rue Chebbi Kairouan.

3) Immeuble saisi : 5484,125 parts dans l'indivision des 43873 parts de l'immeuble dénommé Halima immatriculé sous le n°49022 Kairouan sis à Imada El Aouitha délégation de Sbikha Gouvernorat de Kairouan zone D composée des parcelles 108 et 314 constituées d'un terrain non planté comprenant un puits. Superficie générale 4ha.38.73 Numéro du titre foncier 11/97714.

4) Mise à prix : 11516,662 Dinars suivant l'expertise en date du 5/7/2023 effectuée par l'expert Ali Khedher en application de l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance de Kairouan et ce après rabais de 40 % de la mise à prix initiale.

5) Date de l'adjudication : La vente se tiendra à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le lundi 13/11/2023 à partir de 9 h du matin.

6) Visite : La visite est possible à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat poursuivant.

2023S01218VEPA1

Vente immobilière

Société kasdallah avocat et conseil

Rue Commandant Bejaoui, immeuble Cojeb - Sousse

Tél : 73 225 910

Fax : 73 211 563

MF : 1726949N

E-mail : societekasdallah@gmail.com

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia lundi 20 novembre 2023 à 8:30 H du matin.

Nom du saisissant : Tunisian Saudi Bank (TSB), représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B16641997 domicilié au 32 Rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie :

Sadak Halwani, commerçant, rue Tunisie Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivant : Société kasdallah avocat et conseil, Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

1- La propriété dénommée "Kmar" objet du titre foncier n°6056 Mahdia, composée de la parcelle n°1 d'une

superficie de 678 m² sis à Mahdia sur laquelle est bâti une maison à 2 étages et caves et accessoires.

Mise à prix : 807.900.000dt.

Conditions de visite : Chaque jour avec le respect de l'inviolabilité du domicile.

2023S01223VEPA1

Vente à l'enchère publique

Cabinet Maître MAHJOUB Ghazi

Avocat

Avenue la République Sousse

Tél : 54.089.911

Demandeur :

Héritiers Laaroussi Belaid : Abdelaziz, Jamel, Aziza, Fatma et Souad demeurant à Kalaa Kébira domiciliés au cabinet Maître MAHJOUB Ghazi Avenue de la République Sousse.

Défendeurs :

Héritiers Ibrahim Belaid :

1- Aicha Ben Afia demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

2- Abdessalem Ben Ibrahim Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

3- Ajmia Bent Ibrahim Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira.

Héritiers Abdelkader Ben Abdessalem Belaid :

1- Ajmia Bent Abdelkader Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

2- Rafika Bent Abdelkader Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

3- Jamila Bent Abdelkader Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

4- Wahida Bent Abdelkader Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

5- Sa veuve Abdelkader Ben Abdessalem Belaid Mme Khadouja Bent Ameur Ben Abdessalem demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

6- Mahbouba Bent Abdessalem Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

7- Mohamed Ben Abdessalem Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

8- Ali Ben Abdessalem Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

9- Omrane Ben Abdessalem Belaid demeurant à l'Avenue Habib Thameur Kalaa Kébira

Héritiers Hédi Ben Abdessalem Belaid :

1- Sa veuve Jamila Dardouri demeurant à Kalaa Kébira

2- Sami Ben el Hédi Belaid demeurant à Kalaa Kébira

3- Samia Bent el Hédi Belaid demeurant à Kalaa Kébira

4- Chokri Ben el Hédi Belaid demeurant à Kalaa Kébira

5- Refka Bent el Hédi Belaid demeurant à Kalaa Kébira

6- Najwa Bent el Hédi Belaid demeurant à Kalaa Kébira

Héritiers Latifa Bent Laaroussi Belaid :

1- Imed Ben Saleh El Meddeb demeurant à l'Avenue Massoud Fradi à Kalaa Kébira

2- Sihem Bent Saleh El Meddeb demeurant à l'Avenue Massoud Fradi à Kalaa Kébira

3- Iptissem Bent Saleh El Meddeb demeurant à l'Avenue Massoud Fradi à Kalaa Kébira.

4- Jamila Bent Saleh El Meddeb demeurant à l'Avenue Massoud Fradi à Kalaa Kébira

5- Naziha Bent Saleh El Meddeb demeurant à l'Avenue Massoud Fradi à Kalaa Kébira.

Avocat poursuivant : Maître Ghazi Mahjoub Avocat ayant son étude à la rue de la République Sousse 4000.

Immeuble objet de jugement de licitation : l'immeuble consiste en une maison traditionnelle située à l'impasse Hammam Belaid à la rue Habib Thameur à Kalaa Kébira limitée au Nord, Mustapha Belaid. Est Ahmed Akkez. Ouest Sadok Khochtali ayant, superficie totale 350 m et superficie couverte 206.5 m.

Mise à prix : Le prix est fixé à 136.975.000D outre les frais de poursuite suivant le rapport de l'expert Mehrez Trad.

Date et lieu de la vente : lundi le 13/11/2023 à 9h à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2

La visite de l'immeuble : Elle est possible durant tous les jours de la semaine le matin. Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

La visite de l'immeuble : Elle est possible durant tous les jours de la semaine le matin. Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2023S01224VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Créancier demandeur de poursuite : 1/ Wajdi Afli, demeurant au quartier Al-Rihaneh Al Zouhour, Sousse, 2/ Ibrahim Bouzid, habitant Moamer Al-Sahelin, Monastir, 3/ Boubacar Al-Zairi, demeurant au quartier Zohour, Sousse, 4/ Moncef Amiri, demeurant au quartier Zohour, Sousse. Leur représentant est Me Anis Al-Haweij, mon avocat. Appel Sousse.

Débiteur saisi : Ali bin Abdel Latif Al-Balish, le représentant légal d'Al-Salam Café, dont le siège est 27 Mahaj Djerba, Corniche, Sousse.

Titre exécution : La copie exécutive de l'arrêt d'appel civil rendu par la Cour d'appel de Sousse dans l'affaire n°71561 en date du 12/01/2021.

Le fonds de commerce objet de la vente : Tous les cafés de premier ordre dits «Salam Café» appartenant à la personne recherchée, situés à l'Avenue de Djerba, n°27, sur la Corniche de Sousse, en face du Chott Boujaafar, et le solde est bordé par la propriété de quelqu'un d'autre. Il se compose de : * Un hall principal pour recevoir les clients et une salle de bain : une superficie de 40 mètres

carrés. Environ, son toit est en béton armé, ses murs sont en brique et son sol est fait de gypse mosaïque. Il est équipé d'eau, d'électricité et de gaz. * Un hall extérieur recouvert d'une charpente métallique : d'une superficie d'environ 60 mètres carrés et doté de plusieurs fenêtres en cristal destinées à l'accueil des clients. * Deux cours privées. Un espace couvert spécial pour recevoir les clients : une superficie d'environ 120 mètres carrés, avec tous ses éléments et composants, qui sont :

- Composants matériels : un meuble en bois marron + une cafetière en fer rouge + une cuisinière à gaz 3 feux + une cafetière Inox + 03 miroirs en fer de taille moyenne + un grand four avec 7 portes Inox + une interface en aluminium pour placer bonbons et cristal + petite Marmite inox + radiateur Falcon moyen + machine électrique à zeste d'orange + 15 narguilés grandes tailles + 06 parapluies (3 jaunes/3 verts) + grand plasma Samsung noir + 82 chaises plastique bleues blanches + 10 tables en bois massif, lumineuses de couleur bleue + 20 tables blanches + 02 tables en tableau marron + plasma Samsung noir + Hitac type Frego + réfrigérateur Prima blanc deux portes + réfrigérateur rouge une porte type Frevorax

- Eléments incorporels : représentés par les clients, réputation, raison sociale, droit à la justification, ainsi que démarcation au registre du commerce, y compris la propriété du bien commercial selon la formation.

Mise à prix : soixante-quatorze mille quatre-vingt-huit dinars (74 088 000 D) détaillé comme suit :

- Articles matériels : 2 808 000 D

- Eléments incorporels : 71 280 000 D.

Frais : L'acheteur final supportera tous les frais des procès-verbaux établis dans le cadre de l'exécution du jugement, ainsi que les frais d'enregistrement, du procès-verbal de vente et de sa publication. Ces frais seront annoncés le jour de la finalisation lors de leur sont enfin déterminés.

Date et lieu de vente : La vente est prévue le lundi, correspondant au treize novembre de l'an deux mille vingt-trois (13/11/2023), à dix heures du matin et le lendemain, au siège social de l'actif commercial représenté par le café dit «Salam Café» sis à l'Avenue de Djerba, n°27, Corniche Sousse.

Pour plus d'informations sur les termes et conditions, toute personne intéressée peut contacter le notaire exécutant directement la vente à son adresse ci-dessus à toutes les heures administratives. La participation à l'événement n'est possible que pour ceux qui ont obtenu le montant de 10% au moyen d'un montant fixe. - solde en instrument ou en espèces chez le notaire exécutant la vente chargée des procédures de vente. La décision ne peut être prise que par la personne ayant entièrement payé à la hâte. Prix et frais en espèces ou par chèque de solde fixe.

2023S01230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hechmi Hazgui, Avocat à la cour De cassation, Demeurant à Résidence ATRIUM boulevard 3 août Sousse, matricule fiscal 343718NAP000 annonce la vente aux enchères publiques de l'immeuble à usage d'habitation situé au rez-de-chaussée R6 Monastir, numéro 88, objet du titre foncier n°82710 Monastir, en vertu du jugement de l'affaire 18605 daté du 5/02/2021 du tribunal de première instance de Monastir et du jugement de la cour d'appel de Monastir 63065 daté le 3/11/2022 au nom de Amel Bedoui et à l'encontre de Najet Ben Khalifa Bouzganda, au prix de quatre vingt et onze mille trois cent cinquante Dinars (91.350.000) et ceci le Mercredi huit novembre deux milles vingt trois (8/11/2023) à neuf heures du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de Première Instance de Monastir.

La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix.

Toute personne étrangère doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2023S01232VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Houcine Ben Mohamed Sehli, CIN 03347899, menuisier demeurant à la rue anbar n°25 Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Mbarka» objet du TF n°21371 Gabès d'une contenance de 592 m² sis au sud de Gabès et route ras oued Mnara et route sidi boulbeba jusqu'à oued sarraj et plus précisément cité alaml 1 délégation de Gabès sud gouvernorat de Gabès consistant en une maison de 2 étages, le RDC est composé de 4 magasins, un café, un air et des escaliers menant au 1er étage qui contient une maison et 2 studios.

Mise à prix : (544.820.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 27/11/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem

Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de gabes où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01302VEPA1

Vente immobilière

Maître Jerbi Mansour

Avocat près la cour de cassation

Av. Bourguiba Ras Jebel

Tél : 72.447.544

Fax : 72.449.359

Matricule fiscal : 327317F

1- Poursuivant : Mohamed Dhaouadi, cultivateur résident à Béjou délégation de Ghar Melh. Domicile élu à l'étude de Maître Jerbi Mansour Av. Bourguiba Ras Jebel, matricule fiscal 327317 F

2- Avocat poursuivant : Maître Jerbi Mansour Avocat à la cassation Av. Bourguiba Ras Jebel, matricule fiscal 327317 F

3- Partie saisie : Mehdi Abdelmoumen, cultivateur domicilié au Sta Mrad Ghar Melh.

4- Titre de poursuite : Jugement Civil de premier ressort rendu par le Tribunal de première instance de Bizerte sous le n°26594 le 18/4/2017 condamnant l'intimé à payer la somme de quarante mille Cinq Cent Dinars (40500.000) en principal, majorée d'intérêt légal appliqué au contrat de la date d'exigibilité de la dette du 15/5/2011 avec 350.000 D en honoraires d'avocat. Jugement confirmé partiellement par l'arrêt Civil rendu par la cour d'appel de Bizerte le 22/4/2019

5- Immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenant à la partie saisie au bien immobilier sis à Béjou délégation de Ghar Melh objet du titre foncier n°3315 Bizerte dénommé El Aroussia équivalant à 8857,2334 parts indivises de la totale indivision de 293281 parts du bien dont la superficie est de 293281 mètres carrés.

Les dites parts sont suivant un rapport d'expertise du 30/11/2021 établi par l'expert Salwa Haddad suivi d'un rapport complémentaire du 2/5/2023, caractérisés comme suit :

Les dites parts constituent une partie de la parcelle 65 dont la superficie est de 10 h 35 A 00 ca faisant elle-même partie du titre foncier 3315 Bizerte. Elle se présente en une parcelle agricole de forme trapézoïdale ouvrant sur la route principale du coté nord et sur la voie publique reliant Ghar Melh, Sidi Ali Elmekki d'un coté et Aousja de l'autre. Ses limites s'étendent jusqu'au sentier agricole du coté sud.

La parcelle est de vocation agricole labourée partiellement et implantée du reste.

Elle est traversée au milieu du coté frontal d'une allée bordée de cyprès adultes menant à quelques édifices à vocation agricole. Une porte de grande taille en fer ouvrant sur la voie publique reliant Ghar Melh et Aousja garde la dite allée.

La parcelle engendre un puits, quelques constructions antiques et anciennes à vocation agricole en mauvais état.

6- Charges : la totalité du titre 3315 Bizerte dont font partie les parts objet de la saisie fait objet d'une zone publique irriguée au titre d'une inscription au profit de l'agence foncière Agricole en date du 4/81208 volume 3 N2967/1.

Une opposition conservatoire au profit du créditeur poursuivant inscrite le 25/12/2019 volume 1 N2942

7- Mise à prix : cent soixante sept mille neuf cent deux dinars neuf cent quatre vingt huit millimes (167902.D988).

8- Date d'audience : Mardi quatorze novembre deux mille vingt trois (14/11/2023) à 9 H du matin par devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Bizerte.

9- Visite des lieux : La visite est possible tous les jours et heures de travail.

Tous enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix. Les non nationaux doivent faire preuve en outre d'une autorisation préalable du gouverneur.

2023402469VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : la BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Société DAR JERIDI IMPRESSION PRESSE SERVICE «J.I.P.S.» en la personne de son représentant légal, S.A.R.L. immatriculée au registre de commerce sous le n°B118871997, ayant son siège social 122 rue Radhia Haddad (anciennement rue de Yougoslavie), élisant domicile au cabinet de son avocate Me Aida Cherif sis au 7 rue Hooker DOOLITTLE Bureau 20 le Belvédère 1002 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : 5000 parts indivises (5000 m²) du fractionnement de l'immeuble objet du TF n°2705 Ben Arous sis à Mornag Ben Arous derrière l'imprimerie JERIDI et une habitation et consistant en un terrain agricole clôturé comprenant une citerne (jebia) pour la collecte des eaux ainsi que 40 pieds d'oliviers.

Mise à prix : 440.875,000 Dinars frais et honoraires taxés en sus.

Date et lieu de la vente : Jeudi 23/11/2023 au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Ben Arous à partir de 9h du matin.

Observations : l'Immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers (1/3) de la mise à prix et avoir obtenues l'autorisation préalable du gouverneur de la journée étant donné que l'immeuble objet de la présente annonce est situé à l'Intérieur des limites de la zone d'intervention de l'A.F.A. et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2023402490VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

1- Poursuivant :

La Société inter textile inscrite au registre national des entreprises ; élue son domicile au bureau de son avocat maître Béjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

2- Partie saisie :

La société moderne confection; société à responsabilité limitée inscrite au registre national des entreprises sous le n°0001072X ayant domicile à la zone industrielle Ksar Said Manouba; et au 8 avenue de la liberté Tunis.

3- Avocat chargé de la vente :

Maître Béjar Hassen immeuble sahara confort bloc a.3 étage 1 avenue Mohamed 5 Kram Tunis.

4- Immeuble à vendre :

La propriété objet du titre foncier n°7335, Manouba, dite Barcous, est constituée de la parcelle n°12, qui a une superficie de 112 m², et la parcelle n°106, qui a une superficie de 2.269 m², d'une superficie totale est de 2 381 m², 2381 parties située à Kasr Said, gouvernorat de Manouba, et elle est de nature industrielle et équipée de toutes les installations nécessaires, telles que l'eau et l'électricité, qui comprend une usine de prêt-à-porter.

Il s'agit d'un terrain sur lequel a été construit un bâtiment, d'une superficie totale couverte de 1916 m² et contenant une maison de gardien d'une superficie de 10,5 m² et un bureau de contrôle d'une superficie de 14 m². La façade est composée d'une administration et un débarras avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur dans une superficie de 340 m². Elle a un escalier menant à l'étage supérieur, revêtis de carrelage. La partie arrière contient une usine avec un rez-de-chaussée construit avec une structure légère et un étage supérieur couvert de fer armé couvrant 1250 m². Il dispose d'un escalier en fer de l'extérieur menant à l'étage supérieur.

Le côté droit de la propriété comprend une usine de deux étages d'une superficie de 150 m².

Le côté arrière gauche de la propriété comprend un rez-de-chaussée composé d'un atelier pour la couture construit en structure fer renforcé.

L'aménagement extérieur de la propriété bien équipé et pavé de ciment.

Les bureaux sont divisés en aluminium et cristal, carrelés de céramique et contiennent une grande porte en fer avec deux portes et une porte en fer adjacent pour l'entrée des employées.

5- Mise à prix : Quatre millions cinq cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante-sept dinars et six cent quarante-huit millimes (4.591.847.648 d) le tout frais en sus.

6- Date et lieu de la vente : mercredi 15/11/2023 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Manouba à 9 Heures du matin et les heures qui suivent

7- Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8- Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

M.F : 0846563H/A/P/000

2023402492VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteurs saisis : La société Economic Auto, SA, RNE 0045814 B RC n°B183701996 dont le siège social est au n°62 Avenue Carthage Tunis - En qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°12037 dénommé «ELHAMED» d'une superficie de 9493m² situé à gauche de la route reliant Ben Arous à Mornag dans la Zone Industrielle, c'est un terrain nu clôturé comprenant une loge de gardien de 42 m².

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 2.572.078,007 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés Ben Arous le jeudi 23 novembre 2023 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à

cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, pour les étrangers l'autorisation du gouverneur est exigée.

2023402498VEPA1

Avis aux créanciers

Changement d'administrateur judiciaire

Nom de la société : SICOFRIP

Adresse : rue Ibrahim chérif cité olympique 1003 cité El hadra, Tunis

Capital social : 4000 000d.

Identifiant unique : 013928 L/A/M/000

Par décision du tribunal de première instance de Tunis le 15 septembre 2023, dossier n°69, l'administrateur Ben Omar Mustapha a été changé par l'administrateur, Allani Hichem.

2023402491VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société CERAMIQUES KEDIDI

R.C : 1365719988 Tribunal de Première Instance de Grombalia

Siège social : Route Tunis km 1.5 Nabeul

Sous autorisation judiciaire délivrée par la cour d'appel de Nabeul; il a été prononcé la nomination de Mme Khemiri Sameh administrateur judiciaire pour préparer un programme de sauvetage. Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes à l'administrateur judiciaire, soit directement contre décharge à son bureau sis au 48 rue d'Iran, 2ème Etage Lafayette 1002 Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023402497VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société anonyme en liquidation

Identifiant unique : 0510392V

Siège social selon RNE : Avenue Hédi Chaker n°92-94 Tunis

Le liquidateur convoque les actionnaires à une assemblée générale ordinaire qui sera tenue le 24 Novembre 2023 à 11h du matin dans son bureau à l'adresse suivante : Cité Ennasr 01 - Résidence EL BADR, étage 05- A52 - Avenue Hédi Nouira - CP 2037 - Gouvernorat de l'Ariana.

Pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la décision de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;

2- Lecture et approbation des rapports du liquidateur et du commissaire aux comptes;

3- Constat de la clôture des opérations de liquidation de la société;

4- Approbation des états financiers de 2022 et des comptes définitifs de la liquidation;

5- Quitus au liquidateur pour sa gestion et sa mission de liquidation;

6- Décision de clôturer la phase de liquidation;

7- Décider le dépôt des livres, papiers et documents relatifs à la société.

Le liquidateur informe tout intéressé que les notifications, les avis et les autres correspondances à envoyer à la société pendant la phase de liquidation seront reçus dans son bureau indiqué ci-dessus.

2023R02437SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2023

SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

SPPI - SICAR-

Société anonyme

Au capital de 760.450 Dinars

Siège social : 02, Rue de Turquie - 1001 - Tunis

RNE : 0296315F

Matricule fiscal : 296315 F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Participation et de Promotion des Investissements SPPI - SICAR- sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le lundi 13 novembre 2023 à 10 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'Administration de la société SPPI SICAR, et ce, conformément à l'article 195 du Code des Sociétés Commerciales.

- Pouvoirs à donner.

2023R02467SANB3

Convocation à l'AGO

NOUVELLE SOTIM

SA au capital de 17 697 300 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0620656M

Messieurs les actionnaires de la société NOUVELLE SOTIM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le 17 novembre 2023 à partir de 9 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2023X01309SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES LABORATOIRES MEDIS

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul - Tunisie

Capital : 82129940

Identifiant Unique : 0539219G

Les actionnaires de la société les laboratoires Médis sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le 20 novembre 2023 à dix heures (10h00) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion individuel de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2027.

3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des conventions règlementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Examen et approbation des états financiers individuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jetons de présence.

9. Lecture et approbation des rapports annuels de gestion du Groupe Médis relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

10. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés du Groupe Médis relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

11. Examen et approbation des états financiers consolidés du Groupe Médis relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2019, 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022.

12. Approbation des missions spéciales accordées à Monsieur Yann Duchesne et Madame Taghreed Alshunnar pour l'exercice 2023.

13. Renouvellement du mandat de deux (2) Administrateurs.

14. Désignation d'un commissaire aux comptes.

15. Pouvoirs pour formalités.

2023402472SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES LABORATOIRES NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7,8000 - Nabeul, Tunisie

Capital : 53369960

Identifiant unique : 1076074R

Les actionnaires de la société les laboratoires Néapolis pharma sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire le 15 novembre 2023 à dix heures (10h00) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jetons de présence.

9. Approbation de la mission spéciale accordée au Président du Conseil d'Administration.

10. Renouvellement du mandat de trois (3) Administrateurs.

11. Désignation d'un commissaire aux comptes.

12. Pouvoirs pour formalités.

2023402473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLICLINIQUE OASIS DE KEBILI

Société anonyme

Au capital social de 4.350.000 dinars

Siège social : Route de Gabès - 4200 Kebili

N° de registre de commerce : C23455922022

Matricule fiscal : 1791744 S/A/M/000

Les actionnaires de la POLYCLINIQUE OASIS DE KEBILI sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 qui se tiendra le samedi 11 novembre 2023 à 10h au siège de la SODIK SICAR sis à la rue Jameleddine Afghani 4200 Kébili, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approuver le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

2- Désignation des actionnaires concernés par la rétrocession des actions de la SODIK SICAR

3- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022

4- Lecture des deux rapports général et spéciale du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

5- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2022

6- Approuver les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022

8- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2022

9- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2022

10- Pouvoirs pour formalités.

2023402485SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2022

MUTUELLE DU SAVOIR

Société anonyme

19, Rue Claude Bernard 1002 - Tunis

IU : 1463179/HMA/000

Capital social : 2000 000 000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Mutuelle du Savoir sont Invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire (exercice 2022) qui se tiendra le 10/11/2023 à 9h au siège de la Mutuelle Assurances de l'Enseignement à défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Affectation du résultat de l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2022

- Quitus aux administrateurs.

Les associés peuvent se faire communiquer les pièces qui seront présentées à l'Assemblée durant les quinze jours suivant la publication au JORT et avant la date de tenues de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'ESPAF (19, rue Claude Bernard 1002 - Tunis).

2023402487SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale

Le comité fondateur de la société citoyenne locale «Irada» à Elgrin, de la délégation de Sidi Makhlouf, gouvernorat de Médenine, paru au Journal Officiel de la République Tunisienne, Section des Annonces Juridiques et Judiciaires, du 18/8/2023, sous le numéro 96, annonce le report de l'assemblée générale constitutive prévu le 12 septembre 2023 au 5 novembre 2023 A l'école primaire d'Elgrine.

2023R02461SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31/10/2023

SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE SERVICES AGRICOLES

"SIDI BEN AROUS"

Au capital de 72 870 DT

Siège social : Zaouiet Mornag B.P. 75, Ben Arous

MF : 000/M/N/1579499/K

Suivant les réunions des conseils d'administrations en date du 13/10/2023 et du 16/10/2023, il a été décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le 31 octobre 2023 à dix Heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2021 et 2022 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les Etats Financiers des dits exercices;

- Approbation des rapports du Conseil et des Etats Financiers des exercices clos le 31/12/2021 et 31/12/2022;

- Quitus au Conseil d'Administration;

- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022 ;

- Questions diverses.

Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédant cette assemblée, correspondant à la date du 23/10/2023, de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes, des dits exercices comptables 2021 et 2022.

202342479SODB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

En vertu du jugement n°4486 rendu en date du 12 Juillet 2023 par Madame la Vice-présidente du tribunal de première Instance de Bizerte statuant en tant que juge des tutelles Madame Monia Bent Mahmoud GADACHA demeurant à la Rue Mohamed Ali Hami Menzel Jemil gouvernorat de Bizerte a été nommée tutrice de sa fille Alyssa Bent Lotfi RABAYA, interdit pour cause de faiblesse d'esprit, demeurant à la

même adresse, sachant que ledit jugement a acquis l'autorité de la chose jugée.

En conséquence de quoi la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne a été faite en application de l'Article 22 du décret du 18 Juillet 1957.

2023T00954DIVD2

Perte d'un titre constatif

Zied Takali titulaire de la carte d'identité nationale n°06324333 déclare la perte du titre foncier constatif N 06/26455 du titre foncier n°647643 Nabeul sis à Kelibia Nabeul suite à l'attestation de perte délivrée par le poste de police nationale de Kélibia sous le n°1482 du 14/10/2023.

Cette publication a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 19/10/2023.

2023T00960DIVD2

Avis

Basé sur la demande de mise à jour numéro 1588- Gabès présentée par monsieur Mongi Ben Abdallah Ben Mohamed Salem au tribunal immobilier de Gabès, son avocate Maître Zidi Mabrouka concernant la propriété sise à Manzel Gabès d'une superficie de 361,40 mètres carrés, sous lequel il demande une déclaration complémentaire concernant la procuration par un acte sous seing privé par un notaire le 21/7/1986 et la procuration rédigée par un acte sous seing privé le 23-9-1987 et enregistrée auprès de service financier le 24-9-1987.

Tout qui présume qu'il a un droit concernant le titre foncier numéro 288 Gabès doit déposer une objection dans un délai d'un mois à compter de la date de cette notification.

2023T00962DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Maher Zouari CIN Numéro 01099326 Annonce la perte d'un titre de propriété Numéro 02/103720 dont le titre foncier n°147693 Sfax Nom du titre "JIHEN" qui se trouve à décanat Bderna commune sakiet eddayer gouvernorat de Sfax.

2023R02452DIVD2

Avis

Mr Nabil Ben Sadok Ben Naser Tounsi informe le public que son titre de propriété d'un appartement de sup 100m² situé à la route de Mahdia km 9 Sfax il lui a été délivré par achat en date du 24 mai 1994 enregistré le 29 juillet 1994, n°3112 avec le témoignage des juges Abdelaziz Abid et Zouhir Kallel.

Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2023X01299DIVD2

Avis

Mme Basma Ben Hsan annonce qu'elle possède un terrain de superficie de 630 m² sis à la route Gabès Km8 Sfax objet par l'acte de donation daté le 6 septembre 2003 enregistré le 6 septembre 2003 n° M091474 devant deux notaires Mohamed Hammemi et Mohamed Maymoun Karray et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km 6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2023X01310DIVD2

Avis

Mme Nabiha Kobbi annonce que son mari le feu Monji Karray possède un terrain construit de superficie de 743 m² sis à la route Taniour Km4 Sfax objet par l'acte de vente daté le 4 juillet 1976 enregistré le 6 juillet 1976 n°314 devant deux notaires Mohamed Taeib Khlif et Omar Kammoun et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2023X01311DIVD2

Avis

Mr Ali Ben Ali Chaker CIN n°05387293 déclare que le titre de vente, lui provenant par voie d'achat acte notarié le 11 juillet 2020 enregistré à Sfax le 16 Juillet 2020 n°M032378 dressé par les notaires Kais Karray et Mohamed Ali Karray est égaré, et entend extraire une copie qui tient lieu de l'original et toute opposition doit être faite auprès du Maître Zouhour Belhadj Ali notaire à Sfax dans un délai d'un mois à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

2023X01313DIVD2

Avis

Imed Ben Salah avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 329,50 m² sise à la route Taniour Km 7 Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2023X01315DIVD2

Avis

Maître Sami CHTOUROU agissant au nom de son mandant Rafik DRIRA annonce que ce dernier a égaré son titre de propriété de l'ensemble de la parcelle de terrain ayant une superficie de 6045.50 m² sise à la forêt de Sfax Route de Habena km 12.

Limitée au Sud par la Route de Habena à l'Est et au Nord par un passage et à l'Ouest par Ratiba El Euch.

Sa propriété a pour origine l'acte d'achat en date du 10 octobre 1999 dressé par les deux Notaires Mahmoud et Lotfi Mziou.

Il veut extraire un nouveau titre en vue de remplacer le titre égaré pour justifier sa propriété.

Toute opposition à cette opération doit être adressée à Maître Sami Chtourou Rue Khaled Ibne El Oualid Immeuble Erriadh Bab Bhar 3000 Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

2023X01316DIVD2